FICHE DE MISSION SERVICE CIVIQUE
MISSION LOCALE LILLE /mise à disposition

NOM COMPLET DE VOTRE STRUCTURE :

- Votre adresse complète : Mairie de Lomme, 72 avenue de la République 59160 LOMME
- N° SIRET : 201590350100017

Nom du signataire : Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme-Conseiller Départemental du Nord

Noms des correspondants RH (téléphone et mails) : 03.20.22.76.07
- Hélène BRUNET - hbrunet@mairie-lomme.fr
- Jérémy ALDOUDOU - jaldoudou@mairie-lomme.fr

Lieu de la mission : Service Mission Développement Social de Quartier
Maison des Enfants 796 Avenue de Dunkerque, Maison des Solidarités Marais 14/2 Rue Thénard et Maison des Solidarités Mitterie 1 allée des Châtaigniers
Nom et fonction du tuteur ou tutrice + coordonnées mail + téléphone : DOUICHI Mohammed, Coordinateur du service, MDOUICHI@mairie-lomme.fr, Tél : 03-20-48-44-05 (appeler ce numéro , puis taper 1 et ensuite composer le numéro de poste : 30031)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE et descriptif court de la mission proposée

La Mission Développement Social de Quartier (MDSQ) est une structure pivot conçue pour faire le lien direct entre les habitants en situation de fragilité ou isolés, les services municipaux et les partenaires du territoire. Son objectif est de déployer de manière très opérationnelle les priorités de la ville en matière d'éducation, de prévention et d'animation sociale.
Son action sur le terrain s'articule autour de quatre axes majeurs :
• Proximité et écoute : Accueil et orientation des usagers lors de permanences régulières au cœur des quartiers.
• Accompagnement et remobilisation : Conception d'ateliers de prévention adaptés aux besoins exprimés par les habitants et les partenaires.
• Interventions "hors les murs"
• Animation territoriale : Co-construction de projets sur les deux quartiers cibles que sont le Marais et la Mitterie, en collaboration étroite avec les forces vives locales.

En tant que Service Civique, vous participez activement à l'animation de quartier et à l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes. Au quotidien, vous encadrez les ateliers d'aide aux devoirs et participez aux diverses actions de proximité dans les quartiers du marais et de la Mitterie.

OBJECTIF CITOYEN DE LA MISSION

La mission vise à inciter et à faciliter la réintégration des personnes isolées ou désocialisées dans une vie sociale active. Les volontaires engagés dans cette action agiront directement auprès des personnes âgées, des parents élevant seuls leur(s) enfant(s), des jeunes majeurs vivant seuls ou en réinsertion professionnelle, des jeunes mineurs déscolarisés.

INTITULE DE LA MISSION : Faciliter le lien entre les jeunes et les associations et services

Thème : Solidarité
Nb de postes : 2

ACTIVITES AU QUOTIDIEN

• Participer à la préparation et à l'animation d'ateliers éducatifs, socio-éducatifs et de prévention en lien avec les besoins des habitants et les partenaires du quartier ;

• Accompagner les enfants dans le cadre des ateliers d'accompagnement à la scolarité ;

• Aller à la rencontre des habitants dans les espaces publics et participer aux animations de proximité (cours ouvertes, city stades…) ;

• Contribuer à informer les habitants sur les actions et dispositifs proposés aux enfants, aux jeunes et aux familles ;

• Participer à la mise en place de projets favorisant le lien social et la vie de quartier ;

• Contribuer aux actions de prévention menées en partenariat avec les collèges, notamment aux abords des établissements ;

• Participer à l'animation d'expositions et d'expo-quizz auprès des habitants.

L'objectif est de favoriser le lien avec les habitants, de soutenir les initiatives locales et de contribuer aux actions éducatives et de prévention menées dans les quartiers.

LIEU D'ACTIVITE (si différent du siège social de la structure) :
Accessible en cas de mobilité réduite : **Oui** Accessible en transport en commun : **Oui** Déplacements prévus : **Oui**

Date prévisionnelle de démarrage
Automne 2026

Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail
8 mois – 25 heures/semaine

Spécificités :
La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? **NON**

FORMATION DES VOLONTAIRES
Avec Unis cité ou la MRES, vous participez à des rassemblements avec d'autres volontaires pour échanger, débattre, partager sur des sujets de citoyenneté ou d'écologie et vous serez formés aux premiers secours par les sapeurs-pompiers qui vous feront passer le PSC1. ***Autres modalités de formation*** à ***compléter par la structure d'accueil***

ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT
Le volontaire est accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif. ***Modalités complémentaires de tutorat à compléter par la structure d'accueil***

CAPACITE D'INITIATIVE

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.
A compléter si besoin par la structure d'accueil

Extrait de la charte d'engagement Service Civique pour les Missions Locales :

1. Garantir la qualité des missions proposées (définir en quoi elles relèvent de l'intérêt général, prévenir tout risque de substitution à un emploi salarié).
2. Garantir la mixité, la diversité et l'accessibilité de tous les jeunes au Service Civique.
3. Garantir les conditions d'accueil et d'exercice de la mission (mettre en place un tutorat de qualité et assurer des temps de formation civique et citoyenne pour chaque volontaire).
4. Accompagner le volontaire dans la définition de son projet d'avenir.

Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **496,93 €** par mois + **114,85 €** versés par l'organisme agréé, soit **619,83€** au total.
Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de **111,95 €** si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VOLONTAIRE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT SERVICE CIVIQUE

- **RIB *(au nom du jeune et orthographe conforme à la pièce d'identité)***
- **Copie de la pièce d'identité recto/verso lisible**
- **Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale *(avec numéro de sécurité sociale lisible)***
- **Justificatif de domicile lisible : exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement *et* copie CNI resto verso de l'hébergeur)**
- **Certificat médical d'aptitude au service civique**
- **Dossier de candidature ou CV à jour avec coordonnées complètes (mail +tél), niveau de diplôme et situation actuelle (DE, étudiant, scolaire)**
- **Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)**
- **Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA**
- **Pour les mineurs : Autorisation parentale signée par le responsable légal avec coordonnées complètes (tél + mail) + copie CNI recto verso du tuteur légal signataire + copie du livret de famille (toutes les pages)**
- **L'extrait numéro 3 du casier judiciaire (pour les missions se déroulant au contact de publics fragiles, de jeunes et de mineurs) + extrait n°2 en cas d'accueil collectif de mineurs https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr**
- **Justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**

- **Copie du PASS Sanitaire si la mission est concernée par l'obligation légale**